

L'AGRICULTURE

RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION D'ŒUFS

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer que les négociations et les pourparlers ont abouti à la conclusion d'un accord avec les provinces et les groupements de producteurs, et qu'un programme destiné à régler la production d'œufs en fonction des besoins du marché a été élaboré.

Comme les députés en sont conscients, notre gouvernement est intéressé à ce que l'aide qu'il peut être amené à fournir, en association avec des programmes provinciaux, soit de nature à assurer une stabilité de longue durée à la production avicole. J'ajouterais que nous évitons avec le plus grand soin tout ce qui pourrait créer des difficultés à longue échéance.

Nous avons conçu un programme d'aide destiné à encourager les producteurs à éliminer un nombre maximal de poules excédentaires dans la période la plus courte possible. Une caractéristique de ce programme est qu'il est basé sur une échelle mobile, de sorte que si l'objectif est atteint en moins de six semaines, les agriculteurs recevront environ 90c. par poule vendue. Si l'objectif n'est atteint qu'en huit semaines, la subvention sera d'environ 75c. par tête.

Si l'objectif d'un million de poules n'est pas atteint, la subvention sera moins élevée. Par exemple, si seulement 500,000 poules excédentaires sont éliminées au cours de la période de huit semaines, la subvention sera d'environ 45c. par tête.

Le programme sera en vigueur à compter du 5 juin.

Ce programme a pour but de provoquer un rajustement rapide du nombre de poules, et ses avantages indirects et immédiats seront de permettre un accroissement des prix à la production dans les régions où il n'est pas nécessaire de réduire la taille des troupeaux, tout en fournissant une aide directe à ceux qui doivent faire des rajustements.

Pour recevoir l'aide prévue par le programme, les producteurs devront fournir une preuve des ventes faites à un abattoir enregistré de volailles ou un certificat d'abatage reconnu. Tous les détails du programme, y compris la façon de présenter les demandes de paiement, seront envoyés immédiatement aux aviculteurs. Entre-temps, je leur recommande de conserver tous les reçus d'abatage de poules.

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est en somme l'annonce d'un programme d'achat de volailles, même s'il ne veut pas le désigner de cette manière. Un autre programme de ce genre a été annoncé le 29 octobre dernier—je l'ai devant moi, monsieur l'Orateur—et il devait être exécuté en huit semaines. Cette période de huit semaines a quelque chose de familier parce que dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre mentionne justement une période de huit semaines. A la suite de l'autre programme, j'avais posé au ministre la question suivante, comme en fait foi le *hansard* du 16 mars 1972, à la page 889:

En ce qui concerne le programme d'achat de volailles annoncé par le gouvernement tard l'année dernière, en vertu duquel les producteurs devaient recevoir de l'aide, quels paiements leur a-t-on versés?

Le ministre a répondu:

Aucun, monsieur l'Orateur.

La plupart d'entre nous sommes au courant de la situation que connaît présentement l'industrie de la production des œufs au Canada; on produit environ 202,000 caisses de 30 douzaines d'œufs par semaine. Il y a un surplus d'environ 10,000 ou 15,000 caisses; il faut diminuer la production afin de permettre aux producteurs d'œufs de vivre convenablement dans ce pays. Cette situation dure déjà depuis trop longtemps.

Je suis heureux de constater que le gouvernement fédéral et le ministre de l'Agriculture se sont montrés mieux disposés envers les producteurs d'œufs des provinces qu'envers les provinces relativement au programme de développement des petites fermes dont certaines provinces ont parlé au comité ce matin. J'espère que le ministre a été mieux conseillé que lors de l'étude des programmes précédents; nous voulons que le programme ait de bons résultats. Je me demande si le ministre sait quelle est la période normale pendant laquelle une poule peut pondre; à mon avis, il devrait proposer que toutes les poules qui produisent depuis dix mois ou plus soient vendues par l'intermédiaire de ce programme. Ce sera peut-être de quelque secours. Le ministre doit agir tout en tenant compte de ce que disent les experts.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggan): Monsieur l'Orateur, si le ministre de l'Agriculture (M. Olson) nous avait donné de plus amples renseignements, cela nous aurait facilité la tâche. Nous savons que des négociations se déroulent entre les provinces et le ministère fédéral de l'Agriculture, en vue d'élaborer un programme de commercialisation des œufs dans le cadre du bill C-176, que nous avons adopté il y a un an. A ce moment-là, au comité, on s'est sérieusement demandé, entre autres choses, si assez de renseignements seraient fournis aux producteurs, et, certes, au Parlement, lorsque ces programmes nationaux de commercialisation seraient mis à exécution. Je déclare au ministre et à la Chambre que, dans l'ensemble, les renseignements qui nous ont actuellement été communiqués sont imprécis, c'est le moins que l'on puisse dire.

Par exemple, en plus du programme concernant l'abatage des volailles, qui ne peut représenter qu'un aspect de la totalité du programme, je voudrais connaître les mesures qui seront adoptées en ce qui concerne l'importation des œufs de l'étranger? Le ministre a mentionné la gestion de la demande interprovinciale. S'il en est ainsi, quelle mesure prendra-t-on au sujet des importations? Quelle est la politique adoptée? Aucun renseignement n'a été communiqué à la Chambre sur la division réelle établie entre les provinces; nous n'en savons rien. On ne nous a pas mis au courant de la méthode de répartition des sommes. Si l'on tue un plus grand nombre de volailles, le prix unitaire baisse. Si une région remplit ses obligations, une autre qui ne le fait pas en pâtit. Trop de questions sur ce sujet sont restées sans réponse et j'aimerais bien que le ministre en fournisse à la Chambre à une date ultérieure.

• (1430)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre commence sa déclaration par le paragraphe suivant:

Je suis heureux d'annoncer que les négociations et les pourparlers ont abouti à la conclusion d'un accord avec les provinces...

Cela veut dire qu'il y a encore des possibilités d'entente. Je continue la citation:

... et les groupements de producteurs, et qu'un programme des-